



Demande comment il faut faire pour arreter mes cours

Par **zougar**, le **09/06/2012 à 21:27**

Bonjour,rnje voudrai arreter mes cours par correspondant car j ai tes en cdd mais mon patron me promete un cdi mais il a menti et j ai plus de travail de tout merci d 'avance

Par **pat76**, le **10/06/2012 à 16:49**

BonjourrrnrnDans quel établissement d'enseignement à distance êtes-vous inscrit?rrnrnVous percevez des indemnités de chômage?rrnrnLa promesse d'un CDI par l'employeur vous avez été faite par écrit ou oralement?rrnrnQuel était le motif du CDD, remplacement d'un salarié absent, surcroît d'activité dans l'entreprise ou travail saisonnier.rnrnVotre ex-employeur vous a remis votre salaire et tous les documents à la fin du contrat?

Par **zougar**, le **10/06/2012 à 21:05**

par voix orale et je suis au cours minerve oui je je touche are 515 euros

Par **pat76**, le **12/06/2012 à 14:44**

BonjourrrnrnVous envoyez une lettre de résiliation aux Cours Minerve.rnrnDans cette lettre

vous expliquez que vous êtes dans une situation financière très difficile et que vos revenus s'élevant à 535 euros par mois ne vous permettent pas de poursuivre l'enseignement à distance.

Vous considérez donc que votre situation financière est un cas de force majeure comme indiqué à l'alinéa 2 de l'article L 444-8 du Code du travail.

Vous précisez quand cas de litige suite à votre résiliation, vous laisserez le soin à la juridiction compétente de le régler.

Vous joindrez un justificatif de vos revenus mensuels et des créances que vous avez à payer.

Eventuellement faites vous remettre une attestation par une assistante sociale de votre mairie.

Vous garderez une copie de votre lettre.

N'oubliez pas d'informer votre banquier de ne plus accepter de demandes de prélèvements de la part des Cours Minerve.